

Photographie de Mme Alexia Calderini

TABLE DES MATIÈRES

GYMNASE DE MORGES	3
Administration	3
Direction	3
Secrétariat	3
Entretien et surveillance du bâtiment de Marcellin	4
Services	4
Bibliothèque-Médiathèque	4
Service d'orientation scolaire et professionnelle	5
Service de médiation	5
Service de psychologie scolaire	6
Service de santé	7
Prévention des phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves – Méthode de la préoccupation Partagée (MPP)	8
Mesdames et Messieurs les maîtres	9
Chefs de file	18
Conseillers aux études	19
Organisation des études	21
Programmes des cours	21
Filières offertes	21
Echanges linguistiques	22
Maturités professionnelles et maturités spécialisées	22
Changement de choix	23
Admission en classe spéciale	25
Calendrier de l'année scolaire 2021 – 2022	26
GÉNÉRALITÉS	27
Dispositions financières	27
Semaine spéciale pour les classes terminales	28
Échanges linguistiques	28
Autorité parentale	28
Obligation d'entretien	29
Majorité	29
Lieu de domicile	29
Cours facultatifs	29
Horaire journalier	30
RÈGLEMENT INTERNE	31
Avant-propos	31

ÉLÈVES **33**

Tenue, discipline et ponctualité	33
Fréquentation des cours	33
Absences	33
Excuses pour absences	34
Demandes de congé	34
Évaluations manquées	35
Sanctions	35
Produits psychotropes	35
Conseil des délégués	36
Moniteurs	36
Écrans	36

BÂTIMENTS ET SALLES DE COURS **37**

Abords des bâtiments	37
Gestion des déchets	37
Mise à disposition d'un casier	37
Carte pour photocopies	37
Salles de cours	38
Informations et affichage	38
Téléphones portables	38
Déplacements dans le bâtiment	38
Matériel audio-visuel	38

LOCAUX COMMUNS **39**

Cafétéria	39
Restaurant – réfectoire	39
Observatoire	39
Parking	39
Bibliothèque-Médiathèque	40
Boxes à musique	40
Salles d'informatique	41
Salles de gymnastique	41
Terrains de sport	41
Plan de situation du Gymnase de Morges	42

Gymnase de Morges

Av. de Marcelin 33 - 1110 Morges
021 316 04 20
gymnase.morges@vd.ch
<http://www.gymnase-morges.ch> ou <http://www.marcelin.ch>

La direction, le corps enseignant et le personnel administratif sont heureux de vous accueillir, dès le lundi 23 août 2021, au Gymnase de Morges.

Administration

Direction

La directrice et les doyens reçoivent sur rendez-vous.

Directrice : Mme Anne STETTLER
anne.stettler@vd.ch

Doyen·ne·s : M. Martial BAUMGARTNER, Ecole de Culture Générale
martial.baumgartner@vd.ch

Mme Anne-Claire DHAUD, Ecole de Maturité (1^{ère} année)
anne-claire.dhaud@vd.ch

Mme Sandy JOANNET, Ecole de Maturité (2^e année)
sandy.joannet@vd.ch

M. Olivier KNECHCIAK, Ecole de Commerce
olivier.knechciak@vd.ch

M. François de VARGAS, Ecole de Maturité (3^e année)
francois.de-vargas@vd.ch

Secrétariat

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30.

Secrétaires : Mme Huguette BACCINI
Mme Marinette BEZENÇON
Mme Alexia CALDERINI
Mme Laure MELCHIORRE
Mme Sandra STAUFFER

Stagiaire : Mme Céline JORDAN

Entretien et surveillance du bâtiment de Marcelin

Le bâtiment est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30.

Le service d'entretien et la surveillance du bâtiment sont placés sous la responsabilité de M. Pascal PURRO, intendant du site de Marcelin.

Services

Bibliothèque-Médiathèque

La bibliothèque du Gymnase se trouve dans les espaces communs du site de Marcelin. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h00, sauf exceptions. Fermeture durant les vacances scolaires.

Bibliothécaires : M. Simon LOB
simon.lob@eduvaud.ch

Mme Sara RIHS
sara.rihs@eduvaud.ch

Mme Caroline QUARTIER
caroline.quartier@eduvaud.ch

Stagiaire : M. Alexandre SCHMID
alexandre.schmid@eduvaud.ch

Téléphone : 021 316 03 70 (Bureau)
021 316 03 52 (Prêt)

Internet : <https://bibliothequemarcelin.wordpress.com/>

Les principes régissant la bibliothèque sont décrits à la page 43.

Service d'orientation scolaire et professionnelle



Le service d'orientation scolaire et professionnelle est à la disposition des élèves qui souhaitent :

- construire un projet scolaire et professionnel ;
- obtenir des informations sur les professions, les écoles et les voies de formation ;
- analyser une situation de difficulté ou d'échec scolaire en vue d'un soutien ou d'une réorientation ;
- bénéficier d'un espace de réflexion, d'écoute et de conseil.

La conseillère en orientation

Mme Sophie DELLENBACH AEBISCHER
sophie.dellenbach-aebischer@vd.ch
021 316 04 33 / 079 432 26 37

En cas d'absence

Centre d'orientation région OUEST
Rue Dr-Yersin 9, 1110 Morges
021 557 92 30

Service de médiation



Le service de médiation est à disposition des élèves :

- confronté·e·s à des difficultés personnelles (souffrance psychologique, idées suicidaires, conflit, harcèlement, victime ou témoin de violences, orientation sexuelle, identité de genre, dépendances, aides financières, endettement, difficultés d'apprentissage, ...)
- désireux·ses de trouver un·e interlocuteur·rice avec qui s'entretenir.

Le bureau de la médiation se trouve en P02.28 (Agrilogie).

L'équipe des médiateur·rice·s

M. Stéphane CHAMOT
stephane.chamot@eduvaud.ch 076 679 86 38

M. Cesare MONGODI
cesare.mongodi@eduvaud.ch 076 246 02 32

Mme Françoise PINAZZA
francoise.pinazza@eduvaud.ch 078 632 93 79

Service de psychologie scolaire



Le service de psychologie scolaire est à disposition de tous les élèves pour :

- une évaluation de l'état psychologique avec une possible orientation vers des soins externes ou vers les ressources internes à l'établissement (service santé, médiation, orientation scolaire et professionnelle et service de psychologie) ;
- des consultations individuelles pour une brève période ;
- un accompagnement dans le développement des compétences individuelles comme la gestion du stress et le développement personnel (confiance en soi, communication, gestion des relations, gestion des relations, motivation) au travers d'ateliers thérapeutiques et d'activité de groupe mis en place toute l'année.

La psychologue

Mme Selena MAISTRELLO
selena.maistrello@vd.ch
021 316 04 34 / 079 487 59 25

Présence tous les jours de la semaine à des horaires variés.

Service de santé



Le service de santé est un lieu d'accueil pour les jeunes et leur famille. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h30 sauf exception.

L'équipe infirmière y propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec le bien-être, et travaille en collaboration avec le Dr. Yvon Heller, médecin scolaire.

Spécialisé·e·s en santé communautaire, les infirmières et infirmiers scolaires offrent des prestations durables de promotion de la santé et de prévention dans le respect de la confidentialité et des choix des jeunes dans une visée inclusive :

- soins personnalisés, écoute et soutien ;
- évaluation, orientation et collaboration avec les partenaires et les réseaux de soins ;
- accompagnement dans des situations individuelles, diverses et imprévisibles (complexités psycho-sociales et familiales, urgences, incidents critiques) et dans des expériences de santé spécifiques (maladies chroniques, handicap) ;
- participation à la mise en place de projets de promotion de la santé avec les professionnels de l'école ;
- information sur les prestations infirmières à l'ensemble de la communauté scolaire.

En savoir plus : <https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/equipes-psps/infirmieres-scolaires/>

L'équipe infirmière

Mme Gaëlle GENTINA	079 159 29 42
Mme Anne Catherine GONVERS	079 159 29 13
Mme Chloé TOUATI	079 159 29 17
Mme Brigitte VALLAT ROUASS	079 159 35 35

servicesante.gymorges@avasad.ch

Dans le canton de Vaud, la santé à l'école est gérée par l'Unité de Promotion de la Santé et de Prévention en milieu Scolaire (PSPS).

Prévention des phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves – Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP)

Le Gymnase de Morges se soucie depuis de nombreuses années du bien-être des élèves et participe à la promotion d'un climat scolaire de qualité, propice aux apprentissages. Diverses actions de prévention favorisent la santé, le bien-vivre ensemble, la motivation et le succès scolaire des élèves. Pour agir efficacement face à des situations de harcèlement ou d'intimidation en milieu scolaire, une équipe de professionnel-le-s de l'établissement s'est formée à la « *Méthode de la Préoccupation Partagée* » (MPP). L'équipe est composée d'enseignant-e-s, infirmière, psychologue scolaire, médiatrice-teurs et de membres du PPLS.

Cette méthode, éducative et non répressive, consiste en un dispositif visant à mettre fin aux problématiques en déconstruisant le phénomène de groupe et en cherchant avec les élèves concerné·e·s des pistes d'amélioration. Elle a pour buts de faire cesser l'intimidation et d'apprendre à tous les élèves à se préoccuper de l'autre, à respecter la dignité de chacun·e et à encourager le bien-vivre ensemble à l'école. Lorsqu'un·e ou des élèves sont importuné·e·s de manière répétée, les membres du groupe MPP s'entretiennent individuellement avec plusieurs élèves proches de la situation, dans une démarche bienveillante et positive de recherche de solutions, afin d'améliorer la situation des élèves en souffrance. Ces entretiens se poursuivent jusqu'à la résolution de la situation et ne débouchent pas sur une sanction. Pour des raisons d'efficacité et de réactivité, les entretiens ne sont annoncés ni aux parents, ni aux élèves, l'objectif étant d'agir rapidement. Toutefois, et quand la situation le nécessite, un retour est donné aux parents.

Davantage d'informations sur les phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves et la MPP sont à disposition sur le site de l'Unité PSPS du canton :
<https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/prestations/harcelement-intimidation-et-violences-entre-eleves/>

Mesdames et Messieurs les maîtres

Les maîtres reçoivent sur rendez-vous.

AELLIG Grégoire
gregoire.aellig@eduvaud.ch

AgG Bureautique
Informatique

AGUET Joëlle
joelle.aguet@eduvaud.ch

AtJ Education physique
Psychologie

ANDEREGG Alexandra
alexandra.anderegg@eduvaud.ch

AgA Histoire

ANTONIETTI Audrey
audrey.antonietti@eduvaud.ch

AiA Chimie

BAENI-LOPEZ Yolande
yolande.baenilopez@eduvaud.ch

BiY Anglais

BAUMGARTNER Gabriel
gabriel.baumgartner@eduvaud.ch

BrG Physique

BAUMGARTNER Martial
martial.baumgartner@eduvaud.ch

BrM Psychologie

BAUMGÄRTNER Michaela
michaela.baumgaertner@eduvaud.ch

BaM Mathématiques

BÉCSI Zoltan
zoltan.becsi@eduvaud.ch

BiZ Anglais

BERNA Patricio
patricio.berna@eduvaud.ch

BaP Anglais

BERTSCHI Christian
christian.bertschi@eduvaud.ch

BiC Bureautique
Informatique

BESWICK Oliver
oliver.beswick@eduvaud.ch

BkO Chimie

BETTENS Yves
yves.bettens@eduvaud.ch

BsY Branches
économiques

BINNERT Christophe
christophe.binnert@eduvaud.ch

BtC Biologie

BONNER Timothy
timothy.bonner@eduvaud.ch

BrT Anglais

BORGEAUD Virginie virginie.borgeaud@eduvaud.ch	BdV	Allemand
BORTER Nathalie nathalie.borter@eduvaud.ch	BrN	Allemand
BOSON Vèrène verene.boson@eduvaud.ch	BnV	Branches économiques
BRASEY André andre.bracey@eduvaud.ch	ByA	Français Philosophie
BRASEY Fabienne fabienne.bracey@eduvaud.ch	ByF	Histoire Culture antique
BUCCINO DOS SANTOS Irène irene.buccino@eduvaud.ch	Bol	Anglais Italien
BURRI Yannick yannick.burri@eduvaud.ch	BuY	Français
CANEDO Anne anne.canedo@eduvaud.ch	CaA	Anglais
CEPPI Maria maria.ceppi@eduvaud.ch	CiM	Anglais Italien
CERUTTI Damien damien.cerutti@eduvaud.ch	CiD	Histoire
CHABERLOT Frédéric frederic.chaberlot@eduvaud.ch	CtF	Physique
CHAMOT Stéphane stephane.chamot@eduvaud.ch	CtS	Physique
COLLET Grégoire gregoire.collet@eduvaud.ch	CtG	Géographie
COMTÉ Alain alain.comte@eduvaud.ch	CeA	Mathématiques
COQ Etienne etienne.coq@eduvaud.ch	CqE	Français Philosophie
CORAJOURD JESPERSEN Carine carine.corajourd@eduvaud.ch	CdC	Français
CORTHÉSY Sébastien sebastien.corthesy@eduvaud.ch	CyS	Informatique

CRISINEL Jean-François jeanfrancois.crisinel@eduvaud.ch	CIJ	Mathématiques
CURRAT Christian christian.currat@eduvaud.ch	CtC	Branches économiques
DAENZER Thierry thierry.daenzer@eduvaud.ch	DrT	Musique
DAYEN Frank frank.dayen@eduvaud.ch	DnF	Français Sociologie des médias
DE GREEFF Benoît benoit.degreeff@eduvaud.ch	DfB	Branches économiques
DELESSERT Christian christian.delessert@eduvaud.ch	DtC	Biologie
DELLEY Stephane stephane.delley@eduvaud.ch	DyS	Education physique Psychologie
DEVECCHI-SCHWITZER Marie-Madeleine mariemadeleine.devecchischwitzer@eduvaud.ch	DiM	Allemand
DHAUD Anne-Claire anneclaire.dhaud@eduvaud.ch	DdA	Français Histoire de l'art
DUBUIS François francois.dubuis@eduvaud.ch	DsF	Français
DUCRET Michel michel.ducret@eduvaud.ch	DtM	Branches économiques Informatique de gestion
DUPERTUIS Michel-Stéphane michelstephane.dupertuis@eduvaud.ch	DuM	Mathématiques
DUTOIT Thierry thierry.dutoit@eduvaud.ch	DtT	Anglais Education physique
EHRENFREUND Yaël Catherine yael.ehrenfreund@eduvaud.ch	EdY	Français
ENGELBERGER Carole carole.engelberger@eduvaud.ch	ErC	Mathématiques
ERNI Dominik dominik.erni@eduvaud.ch	EiD	Allemand

FAVRE Jérôme jerome.favre@eduvaud.ch	FeJ	Français Philosophie
FONTANELLAZ Yves yves.fontanellaz@eduvaud.ch	FzY	Arts visuels
FOURNIER Kevin kevin.fournier@eduvaud.ch	FrK	Mathématiques
FRIES Katja katja.fries@eduvaud.ch	FsK	Allemand
FROSSARD Marc marc.frossard@eduvaud.ch	FdM	Education physique
GAROFALO Romina romina.garofalo@eduvaud.ch	GoR	Anglais Italien
GASSER Steven steven.gasser@eduvaud.ch	GrS	Mathématiques
GLANNAZ Christian christian.glannaz@eduvaud.ch	GzC	Education physique Géographie
GONZALEZ Joël joel.gonzalez@eduvaud.ch	GzJ	Français
GRAF Gaëlle gaelle.graf@eduvaud.ch	GfG	Musique
GRELOT Myriam myriam.grelot@eduvaud.ch	GtM	Anglais
HIRSCHI Carine carine.hirschi@eduvaud.ch	HiC	Allemand
HUGUENIN Jean-Christophe jeanchristophe.huguenin@eduvaud.ch	HnJ	Arts visuels
JAUNIN Frédéric frederic.jaunin@eduvaud.ch	JnF	Histoire
JOANNET Sandy sandy.joannet@eduvaud.ch	JtS	Allemand
JORDAN Helen helen.jordan@eduvaud.ch	JnH	Allemand Géographie
JUNOD Samuel samuel.junod@eduvaud.ch	JdS	Français Latin

KNECHCIAK Olivier olivier.knechciak@eduvaud.ch	KkO	Anglais
KUDER Susanne susanne.kuder@eduvaud.ch	KrS	Allemand
L'HOSTE Louis-Philippe louisphilippe.lhoste@eduvaud.ch	LeL	Histoire Sociologie
LANTHEMANN Nicolas nicolas.lanthemann@eduvaud.ch	LnN	Education physique
LE BERRE Eric eric.leberre@eduvaud.ch	LeE	Culture antique Histoire
LE GOUILL Eric eric.legouill@eduvaud.ch	LIE	Chimie
LEDERMANN Ariane ariane.ledermann@eduvaud.ch	LnA	Français Italien
LO BELLO Philippe philippe.lobello@eduvaud.ch	LoP	Physique
LOPEZ KNUPFER Rodrigo 078 770 38 60 rodrigo.lopez@eduvaud.ch	LzR	Histoire
LORINI Sandro sandro.lorini@eduvaud.ch	LiS	Mathématiques
LÜSSI Ronald ronald.lussi@eduvaud.ch	LiR	Allemand Histoire
MACCHI Alain alain.macchi@eduvaud.ch	MiA	Mathématiques
MACH Christine christine.mach@eduvaud.ch	MhC	Anglais
MARMILLOD Anne anne.marmillod@eduvaud.ch	MaA	Mathématiques
MARTIN Jean-Frédéric jeanfrederic.martin@eduvaud.ch	MnJ	Anglais
MARTIN Stéphane stephane.martin@eduvaud.ch	MnS	Français Histoire de l'art

MATEESCU Paul paul.mateescu@eduvaud.ch	MaP	Branches économiques
MEYSTRE Maude maude.meystre@eduvaud.ch	MeM	Chimie
MONGODI Cesare cesare.mongodi@eduvaud.ch	MiC	Communication Français Italien
MONTORO Vanessa vanessa.montoro@eduvaud.ch	MoV	Français Italien
MORENO SALINAS Claudia claudia.moreno@eduvaud.ch	MsC	Espagnol
MOSHER-ARAYA Amy amy.mosheraraya@eduvaud.ch	MoA	Anglais
MÜLLER Matthias matthias.mueller@eduvaud.ch	MrM	Biologie
NOËL Nicolas nicolas.noel@eduvaud.ch	NIN	Géographie
NYDEGGER Pierre pierre.nydegger@eduvaud.ch	NrP	Arts visuels
OMEDAS Célia celia.omedas@eduvaud.ch	OsC	Espagnol
PAHLISCH Colin colin.pahlisch@eduvaud.ch	PhC	Philosophie
PAHUD Michel michel.pahud@eduvaud.ch	PdM	Français Histoire
PAPOTTO Marc marc.papotto@eduvaud.ch	PpM	Mathématiques
PAQUIER Yannis yannis.paquier@eduvaud.ch	PrY	Mathématiques
PÉREZ SUÁREZ Ricardo ricardo.perez@eduvaud.ch	PzR	Physique
PERRET Xavier xavier.perret@eduvaud.ch	PtX	Education physique

PIDOUX Pauline pauline.pidoux@eduvaud.ch	PxP	Français
PINAZZA Françoise francoise.pinazza@eduvaud.ch	PaF	Physique
PORCHET Olivia olivia.porchet@eduvaud.ch	PtO	Anglais
PORETTI Didier didier.poretti@eduvaud.ch	PiD	Branches économiques Education physique
QUARTACCI Mai mai.nguyen@eduvaud.ch	QiM	Branches économiques Informatique de gestion
RAJABI Jamshid jamshid.rajabi@eduvaud.ch	RiJ	Chimie
RENAUD Yves yves.renaud@eduvaud.ch	RdY	Français
RENAUD LUSCIETI Barbara barbara.renaud@eduvaud.ch	RdB	Allemand
ROCHA Cathia cathia.rocha@eduvaud.ch	RaC	Arts visuels
ROCHAT Denis denis.rochat@eduvaud.ch	RtD	Bureautique Informatique
ROCHAT Julie julie.rochat@eduvaud.ch	RtJ	Anglais
ROCHAT Philippe philippe.rochat@eduvaud.ch	RtP	Bureautique Informatique
ROETHLISBERGER Cécile cecile.roethlisberger1@eduvaud.ch	RrC	Géographie
SAENZ Mélissa melissa.saenz@eduvaud.ch	SaM	Biologie
SALAMIN Corinne corinne.salamin@eduvaud.ch	SnC	Allemand
SAUDAN Christophe christophe.saudan@eduvaud.ch	SaC	Chimie

SCHAUT Karin karin.schaut@eduvaud.ch	StK	Branches économiques Informatique de gestion
SCHENK Timmy timmy.schenk1@eduvaud.ch	SkT	Musique
SCHOENI Céline celine.schoeni@eduvaud.ch	ScC	Histoire
SCHULZ Marcella marcella.schulz@eduvaud.ch	SzM	Allemand
SCHWAB Yvan yvan.schwab@eduvaud.ch	SbY	Histoire de l'art Relations et communication
SEAL Gavin gavin.seal@eduvaud.ch	SiG	Mathématiques
SEQUEIRA Jean-Luc jeanluc.sequeira@eduvaud.ch	SaJ	Biologie
SIERRO Maurice maurice.sierro@eduvaud.ch	SoM	Français Philosophie
STAUBER Frédéric frederic.stauber@eduvaud.ch	SrF	Mathématiques
STEINER Véronique veronique.steiner@eduvaud.ch	SrV	Chimie
SUBILIA David david.subilia@eduvaud.ch	SaD	Géographie Bureautique
SURCHAT Béatrice beatrice.surchat@eduvaud.ch	StB	Philosophie Histoire des religions
TAMBURELLO Katia katia.tamburello@eduvaud.ch	ToK	Italien
TRINCAT Robert robert.trincat@eduvaud.ch	TtR	Mathématiques
TUETA Pablo pablo.tueta@eduvaud.ch	TaP	Physique
VALENTINO Emilio emilio.valentino@eduvaud.ch	VoE	Biologie

van der POEL Kyril kyril.vanderpoel@eduvaud.ch	PIK	Français
de VARGAS François francois.devargas@eduvaud.ch	VsF	Philosophie Psychologie
VINCKENBOSCH Elise elise.vinckenbosch@eduvaud.ch	ViE	Biologie
VINCKENBOSCH Nicolas nicolas.vinckenbosch@eduvaud.ch	VhN	Biologie
VÖLLMIN Jeremy jeremy.vollmin@eduvaud.ch	VnJ	Mathématiques
VOLPATO Véronique veronique.volpato@eduvaud.ch	VoV	Français
WATSON Elizabeth elizabeth.watson@eduvaud.ch	WnE	Anglais
WERTHMÜLLER Suzanne suzanne.werthmuller@eduvaud.ch	WrS	Anglais
WETTSTEIN VISINAND Anne anne.wettstein@eduvaud.ch	WnA	Français
ZAHND BOURG Frédérique frederique.zahnd@eduvaud.ch	ZdF	Français
ZEGGANI Driss driss.zeggani@eduvaud.ch	ZiD	Bureautique Informatique
ZILLWEGER Chris chris.zillweger@eduvaud.ch	ZrC	Economie et droit
ZOBRIST Barbara barbara.zobrist@eduvaud.ch	ZtB	Psychologie

Chefs de file

<i>Allemand</i>	Mme Barbara RENAUD LUSCIETI
<i>Anglais</i>	M. Jean-Frédéric MARTIN
<i>Arts visuels</i>	M. Pierre NYDEGGER
<i>Biologie</i>	M. Christian DELESSERT
<i>Bureautique</i>	M. Grégoire AELLIG
<i>Chimie</i>	Mme Véronique STEINER
<i>Communication</i>	M. Yvan SCHWAB
<i>Culture antique</i>	M. Éric LE BERRE
<i>Économie politique et droit</i>	M. Didier PORETTI
<i>Éducation physique</i>	M. Xavier PERRET
<i>Espagnol</i>	Mme Célia OMEDAS
<i>Français</i>	Mme Carine CORAJOURD JESPERSEN
<i>Géographie</i>	M. David SUBILIA
<i>Histoire</i>	Mme Alexandra ANDEREGG
<i>Histoire de l'art</i>	M. Yvan SCHWAB
<i>Histoire et science des religions</i>	Mme Béatrice SURCHAT
<i>Informatique</i>	M. Philippe ROCHAT
<i>Informatique de gestion</i>	Mme Karin SCHAUT
<i>Italien</i>	Mme Maria CEPPI
<i>Latin</i>	M. Samuel JUNOD
<i>Mathématiques</i>	M. Jean-François CRISINEL
<i>Musique</i>	M. Thierry DAENZER
<i>Philosophie</i>	M. Étienne COQ
<i>Physique</i>	M. Stéphane CHAMOT M. Pablo TUETA
<i>Psychologie</i>	Mme Barbara ZOBRIST
<i>Sociologie</i>	M. Louis-Philippe L'HOSTE

Conseillers aux études

Le conseiller aux études est, en première instance, l'interlocuteur des élèves et des parents.

Classes

Conseillers aux études

École de culture générale

1C1	M. Benoît DE GREEFF
1C2	M. Éric LE GOUILL
1C3	Mme Carole ENGELBERGER
1C4	M. Jamshid RAJABI
2CASE1	M. Yves RENAUD
2CASE2	Mme Barbara ZOBRIST
2CSP2	M. Jeremy VÖLLMIN
2CS3	M. Michel-Stéphane DUPERTUIS
2CAVCI4	Mme Suzanne WERTHMÜLLER
3CASE1	M. Louis-Philippe L'HOSTE
3CSP2	M. David SUBILIA
3CS3	Mme Romina GAROFALO
3CAVCI4	Mme Yolande BAENI-LOPEZ

École de commerce

1EC1	M. Christian CURRAT
1EC2	Mme Vèrène BOSON
2EC1	M. Didier PORETTI
2EC2	M. Christian CURRAT
3EC1	Mme Karin SCHAUT

École de maturité

1M01	Mme Maude MEYSTRE
1M02	Mme Audrey ANTONIETTI
1M03	Mme Françoise PINAZZA
1M04	M. Christophe SAUDAN
1M05	M. Joël GONZALEZ
1M06	Mme Anne CANEDO
1M07	M. Stéphane CHAMOT
1M08	M. Frédéric JAUNIN
1M09	Mme Yaël Catherine EHRENFREUND
1M10	Mme Alexandra ANDEREGG
1M11	M. Éric LE BERRE
1M12	M. Yves BETTENS
1M13	Mme Vanessa MONTORO
2M01	Mme Ariane LEDERMANN
2M02	M. Emilio VALENTINO
2M03	M. Jean-François CRISINEL
2M04	M. Thierry DUTOIT
2M05	M. Samuel JUNOD
2M06	M. Frank DAYEN
2M07	M. Pablo TUETA
2M08	M. François DUBUIS
2M09	Mme Carine CORAJOUD JESPERSEN
2M10	Mme Barbara RENAUD LUSCIETI
2M11	Mme Marie-Madeleine DEVECCHI-SCHWITZER
2M12	Mme Virginie BORGEAUD
2M13	M. Patricio BERNA
3M01	Mme Helen JORDAN
3M02	M. Timothy BONNER
3M03	Mme Frédérique ZAHND BOURG
3M04	M. Nicolas VINCKENBOSCH
3M05	M. André BRASEY
3M06	M. Kyril VAN DER POEL
3M07	M. Alain COMTÉ
3M08	M. Jérôme FAVRE
3M09	Mme Fabienne BRASEY
3M10	M. Étienne COQ
3M11	Mme Anne WETTSTEIN VISINAND
3M12	M. Stéphane MARTIN
3M14	M. Michel PAHUD

Organisation des études

Programmes des cours

Les programmes, la Loi et le Règlement¹ peuvent être consultés sur le site Internet du Département de la Formation et de la Jeunesse « <http://www.vd.ch> ». Les renseignements indispensables sur la structure et les objectifs généraux des études secondaires supérieures, sur les admissions et réorientations, ainsi que sur les débouchés, y sont présentés.

En outre, un programme des cours spécifiques à chacune des écoles, disponible sur le site, fournit tout renseignement utile quant aux plans et matières d'études.

Les titres délivrés – diplôme d'études commerciales, certificat de culture générale et certificat de maturité – sont reconnus par les instances cantonales et fédérales.

Les filières offertes

L'École de maturité

L'École de maturité prépare à l'obtention du baccalauréat vaudois, reconnu au niveau suisse comme certificat de maturité gymnasiale. La maturité est l'aboutissement d'études dans onze disciplines fondamentales, une option spécifique, une option complémentaire et la réalisation d'un travail de maturité.

L'École de culture générale

L'École de culture générale dispense un enseignement de culture générale proche des réalités professionnelles. Les études visent à élargir et perfectionner les connaissances des élèves ainsi qu'à développer leur personnalité et leurs aptitudes, en vue de formations professionnelles spécialisées exigeantes ou l'exercice d'une profession dans le domaine social.

Les options proposées sont les suivantes :

- assistante socio-éducative - assistant socio-éducatif ;
- artistique, orientation arts visuels ou musique ;
- communication et information ;
- santé ;
- socio-pédagogique.

¹ La Loi du 17 septembre 1985, modifiée le 25 juin 1996 et le 24 juin 2003, sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) et le Règlement des Gymnases (RGY).

L'École de commerce

L'École de commerce permet d'obtenir une maturité professionnelle (MP) orientation Économie et services, type « Économie ». Sa structure se décline en 3 ans d'études et une année supplémentaire de stage pratique en entreprise (modèle 3+1). L'enseignement comprend des branches MP, des branches CFC ainsi que des branches de culture générale supplémentaires en complément au CFC.

Échanges linguistiques

Le Gymnase de Morges encourage les élèves de 1^{ère} année à s'engager dans un échange linguistique avec la Suisse alémanique, le Tessin, l'Allemagne ou l'Autriche.

Ces échanges, basés sur la réciprocité, sont organisés par classe, par groupe ou de manière individuelle avec d'autres établissements scolaires. Les élèves logent dans une famille d'accueil et suivent les cours de manière régulière pendant 1 à 2 semaines.

Maturités professionnelles et maturités spécialisées

Maturité professionnelle orientation Économie et service, type « Économie »

Mme Karin SCHAUT en est la répondante. La 4^e année de formation est basée sur un stage de longue durée en milieu professionnel.

Maturité professionnelle orientation Santé et social, type « Travail social »

M. Martial BAUMGARTNER, doyen, en est le répondant. La 4^e année de formation est basée sur un stage de longue durée en milieu professionnel.

Maturité spécialisée Arts & Design (MSAD)

Cette formation s'adresse en particulier aux élèves de l'École de culture générale qui désirent s'inscrire aux Hautes Écoles du domaine design ou arts visuels.

Maturité spécialisée communication et information (MSCI)

Cette formation s'adresse en particulier aux élèves de l'École de culture générale qui désirent s'inscrire aux Hautes Écoles subséquentes.

Filière Information documentaire / Filière Informatique de gestion / Filière ingénierie des médias / Filière tourisme.

Maturité spécialisée musique (MSMu)

Cette formation s'adresse aux élèves de l'École de culture générale qui désirent s'inscrire aux Hautes Écoles de musique.

Maturité spécialisée orientation pédagogique (MSOP)

Cette formation s'adresse en particulier aux élèves de l'École de culture générale qui désirent s'inscrire à la Haute École Pédagogique.

Maturité spécialisée santé (MSSa)

Cette formation s'adresse aux élèves de l'École de culture générale qui désirent s'inscrire aux Hautes Écoles de Santé.

Maturité spécialisée travail social (MSTS)

Cette formation s'adresse aux élèves de l'École de culture générale qui désirent s'inscrire à la Haute École de Travail Social.

Mme Sandy JOANNET, doyenne, est la répondante de l'ensemble des maturités spécialisées.

Une information régulière sur chaque formation complémentaire sera dispensée aux élèves du gymnase au cours de l'année scolaire.

Changement de choix

École de maturité

1. Changement de choix d'inscription

En principe, les choix opérés par les élèves lors de l'inscription en Langue 2 – allemand ou italien –, Langue 3 – anglais, latin ou grec, Option spécifique et Option artistique – arts visuels ou musique – ne peuvent être modifiés.

- a. Des exceptions motivées ne peuvent être consenties que pour des raisons pédagogiques et dans la limite des places disponibles.
- b. Les demandes éventuelles de changement doivent être formulées par courrier écrit auprès de la directrice au plus tard au terme de la quatrième semaine de l'année scolaire.
- c. La décision relève de la directrice qui, au besoin, prend l'avis des maîtres concernés. L'entrée en vigueur ne se réalise toutefois qu'en 5^e semaine de cours.
- d. La note annuelle est la moyenne des notes obtenues depuis le changement.

2. Changement de niveau de mathématiques

- a. En principe, il n'y a pas de changement de niveau de mathématiques.

- b. Des exceptions motivées ne peuvent être consenties que pour des raisons pédagogiques et dans la limite des places disponibles.
- c. Les demandes éventuelles doivent être formulées par courrier écrit auprès de la directrice et lui parvenir dans les délais indiqués ci-dessous. En première année, le changement éventuel est prévu comme suit :
 - c.1. au plus tard au terme de la quatrième semaine de l'année scolaire.
 - c.2. dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception du bulletin intermédiaire de renseignement du premier semestre.
- d. Au passage de la première à la deuxième année, un changement de niveau de mathématiques peut intervenir. Celui-ci doit parvenir à la directrice dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception du bulletin annuel.
- e. La décision relève de la directrice sur préavis du maître enseignant à l'élève concerné ou du conseil de classe.
- f. La note annuelle est la moyenne des notes obtenues depuis le changement.

École de culture générale et École de commerce

En principe, les choix opérés par les élèves lors de l'inscription, soit en Langue 2 (allemand ou italien), Option artistique – arts visuels ou musique – ne peuvent être modifiés.

Il en est de même pour ceux de 2^e année de l'École de culture générale.

- a. Des exceptions ne peuvent être consenties que pour des raisons pédagogiques et dans la limite des places disponibles.
- b. Les demandes éventuelles de changement doivent être formulées par courrier écrit auprès de la directrice au terme de la quatrième semaine de l'année scolaire, à condition que la demande soit parvenue à la direction dans ce délai.
- c. La décision relève de la directrice qui, lorsque cela se justifie, prend l'avis des maîtres concernés. L'entrée en vigueur ne se réalise toutefois qu'en 5^e semaine de cours.
- d. La note annuelle ou semestrielle (EC) est la moyenne des notes obtenues depuis le changement.

Admission en classe spéciale

Les classes pour artistes et sportifs d'élite sont destinées, comme leur dénomination même l'indique, à des élèves qui ont atteint un niveau très élevé, dûment reconnu, dans la pratique d'un art ou d'un sport et qui, de ce fait, doivent consacrer un temps important à leur entraînement ou à la pratique de leur art (ce qui implique au moins dix à quinze heures hebdomadaires d'entraînement ou de pratique spécifique en plus des périodes de compétitions ou de participation à des manifestations artistiques) et qui ont décidé de préparer parallèlement une maturité ou un certificat, les conditions d'obtention de ces derniers titres étant les mêmes que pour les autres élèves.

Il s'agit par conséquent d'une voie éminemment exigeante, destinée à des élèves particulièrement motivés, autonomes, capables d'anticipation et endurants.

Le nombre d'élèves désirant entrer en classes spéciales étant chaque année supérieur au nombre de places disponibles, il faut savoir que le respect des critères artistiques et sportifs minimaux n'est parfois pas suffisant. Il faut aussi savoir que les classes spéciales ne sont pas toujours les meilleures solutions pour l'élève, une intégration dans une classe traditionnelle avec des mesures particulières d'allègement se révélant parfois un régime préférable.

Les quelques places se libérant chaque année au terme de la première année seront attribuées aux élèves des futures classes de 2^e année qui auront déposé leur dossier dans les temps (ultime délai fixé au 31 décembre 2021) et qui rempliront les conditions techniques et scolaires en rapport avec une éventuelle admission.

Au préalable et avant toute démarche, il convient de prendre contact avec les gymnases en charge de l'admission des élèves en classes spéciales.

Calendrier de l'année scolaire 2021 – 2022

Début des cours	23 août 2021
Vacances d'automne	du 15 octobre à 16h45 au 1 ^{er} novembre à 8h10
Vacances de Noël	du 23 décembre 2021 à 16h45 au 10 janvier 2022 à 8h10
Fin du 1^{er} semestre	21 janvier 2022 à 16h45
Relâches	du 18 février à 16h45 au 28 février 2022 à 8h10
Semaine spéciale	du 11 au 14 avril 2022
Vacances de Pâques	du 14 avril à 16h45 au 2 mai 2022 à 8h10
Fin des cours	élèves de 3 ^e année, 27 mai 2022 à 16h45 élèves de 1 ^{ère} année, 14 juin 2022 à 13h00 élèves de 2 ^e année, 14 juin 2022 à 13h00, avec des séances de travail possibles du 15 juin au 1 ^{er} juillet, consacrées au Travail de maturité
Bulletin annuel	17 juin 2022 pour les classes de 1 ^{ère} et 2 ^e année
Examens de compréhension orale + ICA	31 mai 2022
Examens écrits et oraux	du 2 juin au 24 juin 2022
Promotions	1 ^{er} juillet 2022
Vacances d'été	du 1 ^{er} juillet au 22 août 2022 à 8h10

Généralités

Dispositions financières

Écolage

Les élèves doivent en général s'acquitter d'un écolage annuel de Fr. 720.-. La fiche d'écolage remplie par les parents au début de l'année scolaire permet d'en déterminer le montant exact.

Le délai de paiement est fixé au 30 novembre. Les parents reçoivent en début d'année scolaire tout renseignement utile à ce propos.

Un fractionnement du paiement peut être sollicité par demande écrite à la directrice. Cette demande doit être adressée avant le 30 septembre.

Bourses d'études

L'office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE) gère directement les demandes.

La formule est à télécharger sur le site Internet : [http : //www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)

La procédure à suivre pour le dépôt de la demande est décrite sur le site Internet. Il est primordial de la respecter scrupuleusement.

Taxe d'inscription

Tous les élèves doivent s'acquitter annuellement d'une taxe d'inscription de Fr. 70.- payable au moment de l'inscription.

Cette taxe est due, même si l'élève est au bénéfice d'une dispense d'écolage et/ou d'une bourse d'études ou si, inscrit définitivement, il annule ensuite son inscription.

Elle est destinée à faciliter l'organisation d'activités liées au programme scolaire et à la vie de l'établissement.

Subsides

Des demandes peuvent être présentées pour des activités parascolaires auprès de la directrice, notamment pour les échanges linguistiques et les activités de la semaine spéciale de 3^{ème} année.

Autres frais

En plus de l'écolage et de la taxe d'inscription, les frais suivants sont à la charge de l'élève : achat de matériel scolaire personnel, participation aux activités parascolaires et à d'autres manifestations organisées par l'école, frais de repas et de transport, réparation des dommages, etc.

Si l'élève ou son représentant légal atteste d'une situation financière difficile et qu'il en fait la demande à son doyen de volée, il est possible que le Gymnase participe aux frais de repas ou d'achat de matériel scolaire. Dans ce cas, les tickets relatifs à ces achats devront être gardés pour que le remboursement puisse être effectué.

Assurance

Les élèves, qu'ils soient mineurs ou majeurs, doivent être obligatoirement assurés auprès d'une caisse maladie et accidents reconnue par la Confédération (LAMAL).

L'école ne conclut aucune assurance complémentaire en faveur des élèves. Ceux-ci ne sont donc assurés qu'à titre personnel. La couverture de leur assurance doit s'étendre également aux accidents.

Par ailleurs, aucune assurance contre le vol n'est contractée par l'école en faveur des élèves.

Duplicata

Tout duplicata de document ou remplacement de carte d'étudiant sera facturé selon le barème en vigueur, envoyé dans le courrier de rentrée.

Fr. 5.- pour l'édition d'un document (sorti de la base de données) ;

Fr. 10.- pour l'édition avec signature manuscrite de la directrice ou d'un doyen (attestation : travail, allocation, service militaire, etc...) ;

Fr. 10.- pour la carte de légitimation ;

Fr. 25.- pour la publication d'un titre.

Semaine spéciale pour les classes terminales

Les enseignants des classes de 3^{ième} année mettent sur pied une semaine spéciale qui peut avoir différentes formes (activités de création artistique ou littéraire, semaine de découverte autour d'un thème d'études, voyages d'études, etc.). La semaine spéciale des classes de 3^{ième} année se déroulera la semaine qui précède les vacances de Pâques.

Échanges linguistiques

Les échanges linguistiques organisés par les files de langue du Gymnase sont destinés prioritairement aux élèves de 1^{ère} année, tant de façon individuelle que par classe.

Autorité parentale

Selon le Code civil, l'enfant mineur est soumis à l'autorité parentale. Les parents dirigent son éducation en vue de son bien.

Obligation d'entretien

L'obligation d'entretien des parents dure jusqu'à la majorité de l'enfant. Si, à sa majorité, l'enfant n'a pas encore de formation appropriée, les père et mère doivent, dans la mesure où les circonstances permettent de l'exiger d'eux, subvenir à son entretien jusqu'à ce qu'il ait acquis une telle formation, pour autant qu'elle soit achevée dans les délais normaux.

Majorité

Les élèves du Gymnase de Morges sont majeurs en ce qui concerne leurs relations avec l'institution scolaire dès le jour où ils ont atteint leur majorité.

Pour les élèves majeurs et leurs parents, les conséquences principales sont les suivantes : l'écolage, la taxe annuelle et les autres contributions financières sont facturés aux élèves majeurs (dont l'obligation d'entretien faite aux parents, prévue à l'article 277 du Code civil, subsiste). La responsabilité d'éventuels dégâts matériels incombe aux élèves majeurs ; il convient donc de vérifier l'adéquation des assurances (responsabilité civile notamment) à leur nouvelle situation.

Les informations concernant le déroulement de la scolarité, les sanctions et les résultats scolaires sont adressés directement aux élèves majeurs.

Un élève majeur – moyennant une déclaration écrite signée de sa main – peut quitter de son propre chef l'établissement secondaire supérieur.

Lieu de domicile

Le lieu d'habitation dans une localité en vue d'y fréquenter une école ne constitue pas le domicile. L'étudiant majeur qui se fixe dans une localité uniquement en vue d'y faire des études et revient passer ses vacances auprès de sa famille conserve le domicile qu'il avait avant son déplacement.

Cours facultatifs

Outre les disciplines obligatoires figurant dans les plans d'études, l'établissement propose des cours facultatifs. Leur but est de permettre aux élèves d'enrichir leurs connaissances dans des domaines ne figurant pas à leur programme d'études.

Horaire journalier

1	08h10 – 08h55
2	09h00 – 09h45
3	10h05 – 10h50
4	10h55 – 11h40
5	11h45 – 12h30
6	12h35 – 13h20
7	13h25 – 14h10
8	14h15 – 15h00
9	15h10 – 15h55
10	16h00 – 16h45
11	16h50 – 17h35

Règlement interne

Avant-propos

Les écoles réunies sur le site de Marcelin dispensent une formation post-obligatoire de degré secondaire II. L'enseignement concerne autant la culture générale et professionnelle que la formation continue aboutissant à un brevet fédéral ou une maîtrise ; sa finalité est de mettre à disposition des nouvelles générations une partie du patrimoine des connaissances, des savoir-faire, des réflexions, des techniques et des arts construit par les générations antérieures.

Un tel héritage se transmettant dans la considération de ceux qui se sont, de leur libre choix, engagés dans une formation, la valeur complémentaire de respect est associée aux valeurs de culture.

Les jeunes filles et jeunes gens qui acquièrent une formation dans l'une des écoles du site ne sont plus des enfants qui travaillent pour leurs parents ou pour leurs maîtres : l'ensemble des rapports pédagogiques est donc placé sous le signe de l'autonomie, au sens où chacune et chacun est responsable, dans le cadre des formations offertes, de ses choix et de la finalité personnelle de sa formation ou de ses études. Et parce qu'aucun véritable progrès ne se fait sans interaction forte avec autrui, la valeur de coopération est étroitement associée à la valeur d'autonomie.

La transmission mécanique des savoir-faire et celle des connaissances étant impossible, toute véritable acquisition est aussi une nouvelle création personnelle. Le travail doit donc être prévu, orienté et évalué selon un idéal de créativité. La valeur complémentaire d'efficacité indique que la créativité doit s'inscrire dans un cadre de valorisation scientifique, culturel et humain reconnu par tous.

Respect, autonomie, coopération, créativité et efficacité sont des valeurs qu'il s'agit de faire vivre sur le site de Marcelin.

Cet avant-propos est commun à toutes les écoles du site de Marcelin ;
les droits et les devoirs de tous les utilisateurs du site le sont aussi :

Le droit

- de recevoir une formation de qualité ;
- de pouvoir effectuer son travail dans la tranquillité ;
- de disposer d'un espace de liberté limité par celle d'autrui ;
- de n'être ni heurté ni blessé ;
- de voir sa culture respectée ;
- d'être entendu ;
- d'avoir une place reconnue ;
- d'être respecté dans ses différences.

Le devoir

- de manifester politesse et civilité ;
- de ne faire violence verbale ou physique ni aux personnes ni aux choses ;
- de respecter les personnes, quelles que soient leurs tâches ;
- de prendre le travail d'autrui en compte ;
- de respecter la nature et les cultures environnantes ;
- de ne commettre ni vol, ni déprédations, ni vandalisme ;
- de ne consommer ni alcool, ni produits stupéfiants ;
- de ne pas fumer dans les locaux.

Élèves

Tenue, discipline et ponctualité

La directrice, les doyens et l'ensemble des maîtres du Gymnase de Morges attendent de chaque élève qu'il ait une tenue convenable et se conduise correctement, tant au-dehors qu'à l'intérieur de l'établissement. Tous les élèves sont tenus d'observer les règlements en vigueur et les directives relatives aux activités de l'établissement. Ils répondent de leurs actes et des dégâts matériels qu'ils causent, ou dont ils sont rendus responsables. Pour un élève mineur, la responsabilité civile de son représentant légal est aussi engagée.

Les éventuelles sanctions sont prononcées dans les formes prévues à l'article 32 de la LESS².

Tout élève est par ailleurs tenu de fréquenter régulièrement les cours, de respecter l'horaire de l'établissement et d'être en classe au moment de la sonnerie marquant le début de chaque leçon. Ni l'éloignement du Gymnase, ni les horaires des entreprises de transport ne sauraient justifier de dérogation à l'horaire.

Fréquentation des cours

Les élèves sont tenus de fréquenter régulièrement et durant toute l'année les cours figurant à leur horaire, ainsi que les cours facultatifs organisés auxquels ils se sont inscrits.

Les élèves se présentent avec le matériel adéquat.

Les sorties et activités culturelles organisées dans le cadre de l'établissement, ainsi que les séances de rattrapage, font également partie intégrante de leurs obligations de fréquentation.

Les élèves doivent respecter l'horaire de l'établissement qui prime sur toute activité de loisir ou rémunérée.

Aucun élève ne peut abandonner ses études sans déclaration écrite adressée à la directrice. S'il est mineur, celle-ci est produite par ses parents ou son représentant légal.

Absences

Au début de chaque leçon, les absences sont contrôlées par les enseignants.

Toute absence fait l'objet d'un justificatif. Le conseiller aux études et les doyens apprécient les motifs invoqués. Les cas graves ou d'abus importants peuvent être sanctionnés jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du Gymnase.

² Loi sur l'enseignement secondaire supérieur.

Excuses pour absences

Les élèves complètent la formule « DEMANDE D'EXCUSE » et les élèves mineurs la soumettent pour signature à leur représentant légal avant de la remettre, dès leur retour en classe, à leur conseiller aux études. Les élèves n'ayant pas rendu leur demande d'excuse dans les délais seront sanctionnés.

Si un élève, par ailleurs présent en classe, n'est pas en état de suivre une leçon d'éducation physique, il s'en explique le jour même auprès du maître intéressé. Les maîtres d'éducation physique apprécient les raisons invoquées. Ils peuvent exiger le remplacement de la leçon manquée. Toute période d'éducation physique manquée non excusée ou sans dispense médicale est remplacée un vendredi en fin de journée.

Lorsque l'absence d'un élève dépasse trois jours, son représentant légal est prié d'informer le doyen de volée des raisons de celle-ci et de fournir, le cas échéant, un certificat médical.

Au cas où l'absence, même intermittente, dépasse une semaine, un certificat médical est exigé.

En cas d'absences trop nombreuses, la signature du responsable financier des élèves majeurs peut être demandée.

Demandes de congé

Toute absence prévisible, sur une journée d'école, doit faire l'objet d'une demande de congé.

La formule « DEMANDE DE CONGE » est à remettre au conseiller aux études, avec les pièces justificatives nécessaires, au moins cinq jours à l'avance, sauf cas d'urgence. Cette dernière est signée par le représentant légal.

Il appartient au conseiller aux études et au doyen responsable d'apprécier la valeur des motifs invoqués dans les demandes de congé d'un jour.

Les demandes de congé de plus d'un jour ou les demandes de congé exceptionnel doivent être adressées, par écrit, à la directrice. L'octroi ou le refus d'un congé de deux jours ou plus fait l'objet d'une confirmation écrite de la direction.

Il n'est en principe pas accordé de congé immédiatement avant ou après une période de vacances, un jour férié, ni en fin, ni en début de semaine.

Évaluations manquées

L'élève absent lors d'une évaluation doit en principe la remplacer. Il appartient au maître concerné de décider du remplacement de l'évaluation.

Dès son retour au Gymnase, l'élève remet son excuse et la formule de demande de remplacement d'évaluation munie des indications nécessaires à son conseiller ou sa conseillère aux études en mains propres ou dans son casier. Le maître de branche, après s'être assuré de l'acceptation de l'excuse, transmet la demande au secrétariat avec la donnée du travail. L'élève reçoit en principe le mercredi une convocation fixant la date, le lieu et les modalités du travail.

En cas d'empêchement, l'élève informe la direction au plus tard le jour du travail de remplacement, faute de quoi le travail reçoit la note 1.

Dans le cas où l'élève ne respecte pas cette procédure, il obtient la note 1 pour l'évaluation manquée.

Sanctions

Le premier manquement disciplinaire d'un élève est marqué par un avertissement, le deuxième par une convocation chez le doyen.

Dès le troisième manquement, les sanctions prononcées s'échelonnent progressivement d'un, deux, trois, puis cinq jours de suspension des cours. Des sanctions plus sévères, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive, peuvent être envisagées. La direction se réserve la possibilité, selon les situations, de prononcer, comme première sanction, une exclusion des cours de plus ou moins longue durée, sans que l'élève n'ait été précédemment averti, notamment en cas d'indiscipline ou d'irrespect.

Il est à noter que les arrivées tardives sont sanctionnées par palier de quatre arrivées tardives.

Produits psychotropes

Les consommations d'alcool, de cannabis ou d'autres produits stupéfiants, y compris le CBD (cannabidiol) sont interdits sur toute l'aire de Marcellin. Les élèves qui ne respectent pas cette règle seront sanctionnés et astreints à la procédure mise en place par l'établissement. La direction, les maîtres et les services engagent les élèves à un comportement cohérent avec les objectifs de formation que sous-tendent des études gymnasiales. Il découle notamment de ce principe que les élèves présents en classe ont la disponibilité et l'énergie nécessaires pour tirer profit des cours.

Conseil des délégués

En vertu du RGY, les élèves sont associés à la vie de l'établissement.

Chaque classe, en présence d'un maître, élit un ou deux délégués volontaires qui seront ses représentants et ses porte-parole auprès de la direction et au sein du Conseil des délégués.

Le Conseil des délégués est convoqué par la directrice au moins deux fois par année. Lors de sa première réunion, il élit un président, ainsi qu'un comité. L'Ecole de maturité et l'Ecole de culture générale et de commerce sont représentées de façon équitable. Un des membres du comité est chargé de tenir le procès-verbal des débats.

Les délégués peuvent siéger en assemblée générale, c'est-à-dire en présence des délégués exclusivement, ou en assemblée élargie aux élèves intéressés. Le président en avertit préalablement la directrice, qui met un local à sa disposition ; le procès-verbal de la séance est remis à la direction du Gymnase. La directrice et des maîtres peuvent être invités à participer aux débats et à la mise en œuvre de projets.

Les délégués doivent tenir leurs camarades au courant des délibérations auxquelles ils ont pris part, et recueillir leurs avis s'il y a lieu. Le temps nécessaire à l'accomplissement de cette tâche peut être pris sur une période d'enseignement, après accord avec le maître intéressé.

Le Conseil des délégués exerce son rôle d'intermédiaire entre la direction et les classes en tant qu'organe consultatif. Il peut, à ce titre, transmettre des informations et émettre des vœux sur la marche de l'établissement.

Selon les modalités préalablement agréées par la direction, il peut être associé à l'organisation de manifestations parascolaires, culturelles, sportives ou de divertissement, ou même s'en faire le promoteur.

Dans le cadre de ces attributions, le Comité des délégués peut demander à être entendu par la Conférence des maîtres. Celle-ci lui accorde alors audience lors de sa prochaine séance.

Moniteurs

Dans chaque classe, deux élèves seront désignés en qualité de moniteur et de moniteur-remplaçant. Il leur incombe de relever chaque matin et après-midi le casier réservé à leur classe, lequel est placé au secrétariat. Toutes les informations sont transmises à la classe de façon systématique.

Écrans

Les informations générales, les messages concernant les modifications d'horaire, les absences des maîtres sont affichés sur les différents écrans situés dans les bâtiments.

Bâtiments et salles de cours

Tous les locaux – et ceux du Gymnase en particulier – sont « sans fumée, mais pas sans fumeurs ». Il n'est, par conséquent pas permis de fumer à l'intérieur des bâtiments.

Abords des bâtiments

Les élèves veilleront à laisser les abords des bâtiments et le site en état de propreté. Ils ne pénétreront pas dans les cultures (vergers, vignobles, plantations horticoles) et ne se livreront pas au maraudage.

Les fumeurs utiliseront les cendriers placés sur le site et aux abords des accès aux bâtiments.

Gestion des déchets

Les écoles sises sur le site de Marcelin bénéficient d'une infrastructure permettant le tri des déchets. Tous les utilisateurs sont priés d'en faire bon usage et de se conformer aux indications données.

Mise à disposition d'un casier

Chaque élève se verra remettre, en début d'année scolaire, un casier. Il incombe à chaque élève de se munir d'un cadenas.

Une taxe de Fr. 5.- est perçue au cas où le cadenas devait être ouvert par nos soins, par exemple en cas de perte de clé.

Carte pour photocopies

Les élèves peuvent acheter une carte pour photocopies à Fr. 5.- au secrétariat. Ils ont aussi la possibilité d'emprunter la carte pour photocopies du secrétariat contre remise de leur carte de légitimation (10 cts par photocopie).

Salles de cours

Durant les pauses, les élèves ne sont pas autorisés à rester dans les salles de classe. Ils peuvent se rendre à la bibliothèque en tenant compte de l'horaire affiché. Les élèves veillent à ne laisser ni livres, ni affaires ou valeurs personnelles dans les salles. L'école décline toute responsabilité en cas de vol.

Les salles de cours et les laboratoires sont maintenus en état d'ordre et de propreté, les tableaux noirs ou blancs nettoyés à la fin de chaque leçon ; toute inscription sur le mobilier sera sanctionnée.

Informations et affichage

L'organisation et la tenue, dans le cadre de l'école, de clubs ou de groupements, de réunions et de collectes est soumise à l'autorisation de la directrice. Il en va de même pour toute forme d'enquête, de sondage, et de publicité.

Tout affichage auquel on souhaite donner un caractère officiel est soumis à l'autorisation de la directrice ou à celle d'un des doyens. Les documents dont l'affichage est autorisé sont apposés aux panneaux idoines.

L'affichage « libre » n'est autorisé à l'intérieur des bâtiments que sur les deux colonnes Morris à disposition des élèves au niveau 0 et -1. Tout document doit être signé – lisiblement – et daté par celui qui l'appose sous peine d'être immédiatement enlevé. Ces panneaux seront toilettés le premier et le troisième vendredi de chaque mois.

L'affichage de « décoration » n'est pas autorisé dans les salles d'enseignement, le Gymnase étant un lieu de formation.

Téléphones portables

L'utilisation des téléphones portables est interdite durant les cours ainsi qu'à la bibliothèque.

Déplacements dans le bâtiment

Les usagers du site veilleront à se déplacer dans le bâtiment de manière à ne pas perturber les cours. Les déplacements se font à pied sans moyens auxiliaires ou autres accessoires.

Matériel audio-visuel

L'utilisation de matériel audio-visuel est réservée exclusivement à l'enseignement et aux activités qui y sont liées.

Locaux communs

Cafétéria

Le gérant de la cafétéria affichera les dispositions particulières en vigueur dans l'établissement dont il est responsable. Il est rappelé en outre que la cafétéria est un lieu sans fumée, que la vaisselle utilisée doit être déposée sur les chariots de service et qu'elle peut être emportée sur un plateau à l'extérieur, aux endroits prévus pour la consommation des produits de la cafétéria. L'inobservation de cette règle peut conduire le gérant, avec l'accord du conseil de direction du site, à suspendre ou à abroger cette possibilité.

Aucun déchet ne sera abandonné à l'extérieur de la cafétéria.

Restaurant – réfectoire

Les responsables du réfectoire précisent aux utilisateurs les dispositions en vigueur. La vaisselle utilisée doit être déposée sur les chariots de service.

Le réfectoire est situé au rez-de-chaussée de l'Ecole d'Agrilogie.

En fonction du temps, des grillades sont proposées.

Le pique-nique est autorisé aux abords des bâtiments à condition de respecter les règles de savoir-vivre.

Observatoire

L'accès à l'observatoire n'est possible que sous la conduite d'un maître de physique.

Parking

Les élèves prennent soin de garer bicyclettes, scooters ou motos sur les places qui leur sont réservées.

Ils ne disposent d'aucune place de parc pour voiture : celles-ci, en nombre déjà limité, sont louées au corps enseignant des écoles du site. Les contrevenants seront dénoncés et amendés.

Bibliothèque-Médiathèque

La bibliothèque du Gymnase de Morges, ouverte à tous les usagers de l'établissement, comprend un service de prêt informatisé et une salle de travail où tous les ouvrages et revues peuvent être consultés en libre accès. Elle est un lieu de travail : le silence y est de règle. Tout élève, apprenti ou enseignant est inscrit à la bibliothèque.

La bibliothèque fait partie du réseau Renouvaud.

La carte de lecteur, délivrée par les bibliothécaires, est personnelle et intransmissible. Elle permet d'emprunter des documents à la bibliothèque et dans certaines autres bibliothèques du réseau, ainsi que d'accéder à des ressources numériques.

Le prêt est personnel et se fait uniquement sur présentation de la carte de lecteur.

Le prêt maximal est de 30 documents pour une durée de 28 jours.

Le prêt des documents peut être prolongé jusqu'à quatre fois.

Les retours se font personnellement et en présence d'une personne en charge de la bibliothèque.

Une amende peut être perçue par semaine ou fraction de semaine de retard et par document.

Le prêt n'est plus possible aussi longtemps qu'une amende reste impayée.

La réservation d'un document déjà emprunté est possible.

Tout ouvrage perdu ou détérioré sera remplacé aux frais de celui qui l'aura emprunté.

Afin que ce lieu privilégié de l'information et de la culture s'enrichisse progressivement d'ouvrages de qualité provenant d'horizons les plus divers, les maîtres et les élèves sont invités à remettre aux bibliothécaires leurs propositions d'acquisitions nouvelles.

Boxes à musique

Équipés d'instruments de musique, tels que piano, batterie, les boxes à musique sont à disposition des élèves pour travailler les sujets musicaux qu'ils souhaitent.

L'accès aux boxes à musique est soumis à l'autorisation des enseignants de musique.

Salles d'informatique

Chaque élève dispose d'un code informatique permettant son identification (« login »). Chacun est averti des possibilités de contrôle. Les élèves signent tous la Charte d'utilisation qui précise les droits, devoirs et les sanctions qu'encourent les utilisateurs des postes informatiques.

Contrevenir aux règles implique la suppression de l'accès Internet, voire de tout accès aux salles d'informatique, pour une durée déterminée ou non. Tout dysfonctionnement d'un appareil doit être signalé sans délai.

Salles de gymnastique

Les utilisateurs doivent personnellement s'assurer contre les accidents. Les installations et les équipements sont placés sous la sauvegarde des utilisateurs, qui sont responsables des dommages qu'ils peuvent causer, notamment au mobilier, aux engins, au bâtiment, aux terrains et à leurs abords. Des précautions particulières doivent être prises à l'égard des parois mobiles.

Les directions des écoles du site déclinent toute responsabilité en cas de vols dans les vestiaires ou dans les salles. Des casiers sont mis à disposition des élèves dans le couloir central. Les élèves veillent à leur fermeture adéquate et ont l'obligation de vider leur casier après chaque séance de sport.

Le port de pantoufles de gymnastique dont les semelles ne laissent pas de traces sur le sol est obligatoire. Sont interdites les chaussures à crampons ainsi que celles utilisées à l'extérieur.

Les vestiaires sont occupés selon les indications du concierge ou des maîtres d'éducation physique. Les utilisateurs veilleront à les laisser dans un état parfait.

L'accès au local des maîtres, aux locaux techniques et à la régie est soumis à autorisation expresse des maîtres d'éducation physique.

Les informations directement liées à l'utilisation des salles, à l'organisation des sports (listes d'options, convocations, classements divers, etc.) sont affichées dans les vitrines de la salle de gymnastique.

Terrains de sport

Les terrains de sport et leurs abords immédiats sont considérés comme un espace sans fumée. Ils sont destinés en premier lieu à l'enseignement. En dehors de leurs heures de cours, les élèves peuvent, avec l'autorisation des maîtres d'éducation physique, les utiliser. Ils veilleront à ne pas déranger le bon déroulement des leçons.

En dehors des heures de cours, les terrains de sport accessibles sont placés sous la sauvegarde des utilisateurs. Les souliers à crampons ne sont pas autorisés.

Plan de situation du Gymnase de Morges

